



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 12 février 2016

N° 2016-52

### Convocation du 5 février 2016

Aujourd'hui vendredi 12 février 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Pierre LOTHaire, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
M. Jean-Pierre GUYOMARCh à Mme Brigitte COLLET  
M. Patrick PUJOL à M. Alain TURBY  
M. Jean TOUZEAU à M. Alain DAVID  
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à M. Gérard DUBOS  
M. Michel HERITIE à Mme Michèle DELAUNAY  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Michel VERNEJOUL  
Mme Josiane ZAMBON à Mme Andréa KISS  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
Mme Anne BREZILLON à M. Nicolas BRUGERE  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE  
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUEH  
Mme Dominique IRIART à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Conchita LACUEY à Mme Marie RECALDE  
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Eric MARTIN  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA  
M. Michel POIGNONEC à M. Jean-Jacques BONNIN  
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 10h10  
M. Christophe DUPRAT à M. Michel DUCHENE jusqu'à 12h15  
M. Patrick BOBET à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 12h00  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA jusqu'à 10h45  
M. Max COLES à Mme Anne WALRYCK jusqu'à 11h40  
M. Kévin SUBRENAT à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h40  
M. Jean-Pierre TURON à M. Vincent FELTESSE jusqu'à 10h45  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h10  
Mme Solène CHAZAL à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 11h15  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Florence FORZY-RAFFARD jusqu'à 12h15  
M. Jacques GUICHOUX à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à partir de 12h25  
Mme Martine JARDINÉ à M. Arnaud DELLU à partir de 10h20  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA à partir de 11h20  
M. Benoît RAUTUREAU à M. Franck RAYNAL jusqu'à 10h35  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h00  
M. Thierry TRIJOULET à Mme Brigitte TERRAZA jusqu'à 12h20

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h10

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|  |  |  |
|--|--|--|
| <br><b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b> | <b>Conseil du 12 février 2016</b><br><br>Direction générale Mobilité<br>Direction du réseau transports urbains | <b>Délibération</b><br><br><b>N° 2016-52</b> |
|--|--|--|

---

## Réseau métropolitain de transport en commun - Évolution des mesures tarifaires sociales - Décision

---

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a mis en place depuis plusieurs années des mesures tarifaires sociales sur l'ensemble du Périmètre des transports urbains (PTU).

Ces mesures sont accordées notamment aux personnes âgées, aux aveugles, aux personnes handicapées ainsi qu'en faveur des demandeurs d'emploi, bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), aux anciens combattants et demandeurs d'asile politique.

Les conditions d'octroi et les pièces justificatives à fournir par les demandeurs ont été posées par différentes délibérations du Conseil de Métropole dont la dernière remonte au 19 septembre 2003.

Pour faciliter l'instruction actuelle des dossiers et afin de limiter la concentration des flux dans certains CCAS (Centres communaux d'action sociale), tout en améliorant la qualité du service d'accueil, il convient, et cela de manière tout à fait exceptionnelle, de modifier la durée de validité du titre de transports inscrite sur la carte pour les ayants droits dont la gratuité était octroyée pour 3 mois renouvelable sous conditions.

Dans ce contexte, pour les titres émis lors de l'année 2016, la fin de validité de ces titres sera étalée entre le 31 décembre 2016 et le 28 février 2017. Cette prolongation des droits est provisoire puisqu'à partir de l'automne prochain, Bordeaux Métropole mettra en place un nouveau système d'attribution d'aide sociale dans les transports publics. Ce nouveau système devrait permettre d'attribuer des montants de réduction différents en fonction du niveau de ressources du demandeur (et non plus en fonction du statut de ce dernier) pour des durées de validité qui seraient par contre toutes d'un an.

### **I. Rappel du dispositif**

Les cinq grandes catégories bénéficiant de la gratuité ou de tarifs réduits sur le réseau métropolitain de transport en commun sont :

- les personnes à la recherche d'un emploi ou bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active) ;

- les personnes en contrat aidé, en contrat unique d'insertion et les stagiaires ;
- les personnes âgées, handicapées, malvoyantes ou non voyantes et les anciens combattants ;
- les personnes en formation et bénéficiaires de contrats emploi consolidé ;
- les demandeurs d'asile politique.

## **II. Allongement, à titre exceptionnel, de la durée de validité des cartes de gratuité ou réduction émises sur l'année 2016**

Dans l'objectif de faciliter le travail d'instruction des CCAS des communes qui connaissent un afflux très conséquent de demandes de renouvellement et, sans modification des conditions d'octrois, définies par Bordeaux Métropole (maintien des conditions de ressources actuellement en vigueur pour certaines catégories), les catégories suivantes auront une fin de validité de leur titre de transport fixé entre le 31 décembre 2016 et le 28 février 2017, et cela de manière exceptionnelle :

- les demandeurs d'emploi non secouru ;
- les demandeurs 1er emploi ;
- les demandeurs d'emploi (<70% SMIC net) ;
- les bénéficiaires de contrat aidé, ou CUI ;
- les demandeurs bénéficiaires du RSA ;
- les stagiaires (insertion professionnelles, service civique...) ;
- les bénéficiaires de la Couverture maladie universelle (CMU) ;
- les demandeurs d'asile.

Afin d'étaler au mieux ces demandes, il vous est proposé le tableau suivant :

| Mois de création ou de renouvellements 2016 | Janvier  | Février  | Mars      | Avril    | Mai      | Juin     |
|---|----------|----------|-----------|----------|----------|----------|
| Proposition de date de fin de validité      | 31/12/16 | 31/01/17 | 28/02/17  | 31/12/16 | 31/01/17 | 28/02/17 |
| Mois de création ou de renouvellements 2016 | Juillet  | Aout     | Septembre | Octobre  | Novembre | Décembre |
| Proposition de date de fin de validité      | 31/12/16 | 31/01/17 | 28/02/17  | 28/02/17 | 28/02/17 | 28/02/17 |

Au regard du caractère urgent de la demande des services instructeurs d'assouplir le traitement des dossiers de renouvellement, une expertise financière de ce nouveau dispositif n'a pas encore pu être réalisée. Cette dernière est en cours de réalisation par les services de Bordeaux Métropole et de Tbc, et pourra induire un réajustement du dispositif en fonction de ses résultats.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la délibération n°2003/0687 du 19 septembre 2003, faisant évoluer les mesures tarifaires sociales dans les transports en commun communautaires,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** les services instructeurs ont fait part de la nécessité d'assouplir le traitement des dossiers par l'attribution de titres de transport pour une durée plus longue,

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole envisage de mettre en place à l'automne 2016, une nouvelle tarification solidaire basée sur les ressources du foyers des bénéficiaires et cela afin de garantir un accès aux transports plus simple, plus solidaire et plus équitable,

**DECIDE**

**Article 1** : d'approuver les termes de la présente délibération.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à prendre tout acte permettant l'application de la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 février 2016

|  |   |
|--|---|
| <b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b><br><b>22 FÉVRIER 2016</b> | Pour expédition conforme,<br>le Vice-président, |
| <b>PUBLIÉ LE :</b><br><b>22 FÉVRIER 2016</b>             | Monsieur Christophe DUPRAT                      |